

CATHARES

D'origine grecque, le vocable « cathare » (kajarov, pur) désigne les hérétiques dualistes qui se manifestèrent en Occident dans la seconde moitié du XII^e siècle. Le plus ancien document où il apparaît est un acte de Nicolas, évêque de Cambrai (1164-1167), qui enregistre la condamnation portée par les évêques de Cologne, Trèves, Liège, entre 1151-1152 et 1156, contre un clerc, Jonas, « convaincu de l'hérésie des cathares ». Dans ses sermons visant les hérétiques rhénans (1163), Eckbert, abbé de Schönau, leur reproche d'avoir « eux-mêmes assumé cette appellation de purs ». À l'inverse, le théologien Alain de Lille ironise sur l'étymologie latine du nom (*catus*, chat) « parce qu'ils baissent le postérieur d'un chat en qui leur apparaît Lucifer ». Ce sont les « sectateurs du chat », les « chatistes, dirions-nous », commente de nos jours avec conviction un ingénieux polémiste. L'Église médiévale les traite d'ariens, de manichéens, sans pouvoir, à l'origine, définir leur doctrine.

Le dualisme et les Églises

Pour les cathares, le problème crucial est celui du mal, qu'on trouve dans l'univers rempli de créatures vaines et corruptibles, et qu'ils ne peuvent imputer à Dieu. Leur foi repose sur la conviction commune que ce monde visible et tout ce qu'il renferme est l'œuvre du diable. Selon le traité de Bartholomé de Carcassonne, « il y a un autre monde formé de créatures incorruptibles et éternelles ». L'existence des deux royaumes leur fait présumer l'existence de deux principes. Les uns, modérés, proches du monothéisme, croient en un seul Dieu, bon, tout-puissant, éternel, créateur des anges et des quatre éléments qu'il a permis à Satan, ange rebelle, d'organiser. Les autres, d'opinion radicale, croient en deux principes absolus, rivaux, le bon et le mauvais, également créateurs et éternels. Cette opposition de croyance, foncière à l'origine, détermine dans le monde cathare trois ordres distincts : modéré de Bulgarie, absolu de Dragovitza et nuancé de Slavonie.

À l'origine, selon l'inquisiteur Anselme d'Alexandrie, l'hérésie s'est répandue en Drugonthie, Bulgarie, Philadelphie, sous la direction de trois évêques. En Bulgarie, des marchands grecs de Constantinople, venus pour affaires, contractent l'erreur, qu'ils propagent ensuite, de retour chez eux. Au cours de la deuxième croisade (1147), des Francigènes rencontrent à Constantinople des représentants de l'ordre de Bulgarie, dont ils adoptent la doctrine modérée, et s'organisent en Église. Retournant en France, ces hérétiques y instituent un évêque de France. Ils influencent au sud de la Loire les *provinciales*, qui embrassent leurs idées et créent à leur tour quatre évêques : de Carcassonne, Albi, Toulouse et Agen. Leur rayonnement s'étend jusqu'en Lombardie.

C'est tout ce réseau franco-italien, d'ordre bulgare, que Papaniquintas (Niquinta, Nicetas), évêque ou pape des hérétiques de Constantinople, vient, vers 1176, convertir à son dualisme absolu (de Dragovitza). Il préside en Lauragais, au château de Saint-Félix de Caraman, près de Toulouse, une assemblée de cathares albigeois et italiens. Les actes de ce concile, publiés au XVII^e siècle d'après une copie de 1232 – d'authenticité controversée –, rigoureusement examinés en 1946 par A. Dondaine, qui a découvert ensuite d'autres sources les corroborant, ont fait l'objet d'une édition critique par F. Sanjek ; B. Hamilton est venu depuis lors en renouveler l'intérêt et en rectifier la date (env. 1176). L'énoncé de cette chartre permet de connaître l'expansion de l'hérésie cathare aux XII^e-XIII^e siècles.

Six Églises sont représentées à Saint-Félix : celles des Francigènes au nord de la Loire, d'Albi au sud, avec leurs évêques Robert d'Épernon et Sicard Cellierier. celle de Lombardie, que dirige Marc ; et les conseils des Églises de Toulouse, Carcassonne, Aran (Agen), qui réclament et élisent chacun leurs chefs respectifs. Voulant rattacher ces Églises au dualisme absolu, Niquinta confère à tous le *consolamentum* de son ordre. Il consacre ensuite et renouvelle dans leurs fonctions épiscopales Robert d'Épernon et Sicard Cellierier ; il titularise Marc, évêque de Lombardie, et consacre les trois dignitaires élus : Bernard-Raimond à Toulouse, Guiraud-Mercier à Carcassonne, Raimond de Casals à Agen. Prônant l'exemple des sept Églises d'Asie qui, distinctes et circonscrites, vivent dans la concorde,

Niquinta propose de fixer les limites territoriales des diocèses languedociens, pour faciliter la paix entre eux. Avant la fin du XII^e siècle, près d'une vingtaine d'Églises cathares se trouvent disséminées au nord du bassin méditerranéen, du Languedoc au Proche-Orient. La *Summa* de Raynier Sacconi (1250), ancien hérétique devenu frère prêcheur et inquisiteur, confirme ces données, que renforce plus tard le *Traité* d'Anselme d'Alexandrie (vers 1270).

Les Églises languedociennes restent fidèles aux instructions de Niquinta et vivent en bons termes. On signale toutefois le cas d'un habitant de Castelnaudary, Ponce de Gibel, qui, tombé malade à Narbonne (1226), refuse le secours de deux dignitaires « qui n'étaient pas de la foi des hérétiques de Toulouse ». Mais c'est là un fait exceptionnel. L'hérésie prospère au point que, dans le Razès, les adeptes, partagés entre les Églises de Toulouse et de Carcassonne, réclament un évêque particulier. En 1225, les chefs cathares se réunissent en concile à Pieusse, près de Limoux. À l'unanimité, ils délimitent le nouveau diocèse, élisent un membre du Razès, Benoît de Termes, selon la procédure pratiquée à Saint-Félix et confient à l'évêque de Toulouse le soin de consacrer le nouvel élu. Dès leur origine et depuis près d'un demi-siècle, la paix règne entre les Églises du Languedoc, selon le vœu de Niquinta. Tout le long de l'histoire albigeoise, pendant la croisade, la persécution ou l'exil, aucune ombre ne viendra jamais la ternir.

En Italie, au contraire, apparaissent bientôt des germes de dissension qui provoquent six factions cathares. L'Église de Desenzano, au bord du lac de Garde, groupe les Albanenses, apparentés aux Églises narbonnaises qui, lors de l'Inquisition, vont essaimer et trouver refuge à Vérone, d'où le nom en Lombardie, d'*Ecclesia Francie*. Rivale de la première, l'Église de Concorezzo, au nord de Milan, l'emporte par le nombre de ses adhérents qui étaient attachés à l'ordre bulgare modéré et qui s'appelaient d'abord Garatenses, de Garattus, nom d'un de leurs premiers évêques. Des liens amicaux l'unissent à l'Église de Mantoue-Bagnolo (ou Baiolo), de même tendance mais de rite slavon. Tout proche, le centre de Vicence se réclame des mêmes directives, qu'il abandonne au milieu du XIII^e siècle pour suivre les Albanenses. Cette Église mineure de la Marche et celles de Toscane (Florence et val de Spolète), restent assez indéterminées et oscillent entre les deux obédiences. Primitivement orientées vers l'ordre bulgare, à la fin du XII^e siècle, comme leurs voisines dalmates, dont elles ont reçu le rite slave, elles durcissent peu à peu leur attitude, remarque Raynier Sacconi en 1250. Malgré la diversité de leurs opinions, ces Églises entretiennent entre elles de bons rapports, à l'exception des Albanenses et des Concorezenses, qui se condamnent mutuellement. Toutefois, vers 1230, les Albanenses sont divisés par le schisme de Jean de Lugio, originaire de Bergame, fils majeur *ordinatus episcopus* de Belesmanza de Vérone. On lui doit un grand traité, que Sacconi a eu entre les mains, qui est aujourd'hui égaré et qu'un de ses disciples a résumé comme *Livre des deux principes*. Leurs rivaux de Concorezzo connaissent aussi la division, qui est ignorée en 1250 de Raynier Sacconi, mais que révèle son confrère Anselme d'Alexandrie en 1270. Desiderius, fils majeur, et ses disciples s'opposent à l'évêque Nazaire et à ses partisans, fidèles au docétisme inspiré de l'*Interrogatio Iohannis*, que détient le prélat. Desiderius serait mort en 1235.

À ces Églises franco-italiennes, il faut ajouter les foyers promoteurs des Balkans et d'Orient. Tout d'abord, celui de Bulgarie, qui s'étend en Macédoine et en Bulgarie occidentale, avec une branche latine à Constantinople. Il est à l'origine des dualistes : francigènes, *provinciales*, de Concorezzo, slavons et rhénans. L'ordre de Dragovitza, implanté en Languedoc-Lombardie par Niquinta de Constantinople, se situe en partie en Macédoine, mais surtout il s'incruste en Thrace, aux alentours de Philippopolis, où il a subi l'influence paulicienne. L'Église de Roumanie rayonne dans l'Empire byzantin et en Asie Mineure, peut-être à Philadelphie en Lydie ; celle de Mélangue, difficile à identifier, aurait eu pour centres Melnik et Moglena. La dernière Église citée au concile de Saint-Félix-de-Caraman, celle de Dalmatie, sur le littoral croate, se répand ensuite à l'intérieur dans les régions de Bosnie et de Slavonie. Au milieu du XIII^e siècle, Raynier Sacconi énumère toutes les Églises comme des centres actifs de propagande dualiste.

La doctrine

Quelle que soit leur obédience, les cathares nient tous la Trinité, faisant du Père une personne supérieure au Fils et au Saint-Esprit. De même, ils croient à l'existence de deux règnes. Chaque dieu a son royaume : l'un invisible, spirituel, lumineux, excluant le mal ; l'autre visible, matériel, ignorant le bien, fait de souillures et de perversité. Toutefois, les uns, absolus, de l'ordre de Dragovitz, supposent un drame cosmique : Lucifer, fils du Dieu des ténèbres, sortant de son royaume, aurait envahi la cour céleste pour y séduire les anges, et le Père l'aurait expulsé des cieux, ainsi que sa cohorte et les anges rebelles. Les autres, mitigés, de l'ordre de Bulgarie, présument la rébellion satanique dans l'empyrée même et attribuent à Satan la fonction de démiurge, que Dieu, répondant à ses supplications, lui aurait accordée. De toute façon, les âmes déchues sont tombées sur une terre étrangère, où le principe mauvais les a emprisonnées dans des corps : elles sont les véritables brebis perdues de la maison d'Israël. Il en résulte que les cathares nient la résurrection et le purgatoire. L'âme se doit d'expié sa faute en des corps successifs, jusqu'au jour où celui qui la retient accepte de se purifier par le *consolamentum*. La croyance en la métempsycose, prônée à Desenzano, ne se rencontre guère au début en Languedoc. Elle est surtout mentionnée par les hérésiologues – Alain de Lille, Moneta de Crémone, Sacconi –, mais très peu dans les aveux. Entre 1230 et 1240, Pierre de Mazerolles, tout à fait surpris de l'apprendre, refuse d'y croire ; à la mort du charpentier Guillaume Aribaud (1272), de Toulouse, une femme en fait cas ; elle apparaît dans une déposition tardive (1305-1306), et prospère en Ariège dans la légende multiple du paysan qui retrouve le fer à cheval perdu lors d'une précédente incarnation animale. Dès lors, elle alimente la conversation de ces esprits frustes, réunis à la veillée au coin du feu.

À la coexistence des deux principes essentiellement irréductibles, la doctrine cathare joint un docétisme qui nie l'authenticité humaine du Christ, son incarnation annoncée par les prophètes dans une chair mortelle, celle de la Vierge, issue de la race de David. La Vierge elle-même est un ange dont la réalité est uniquement spirituelle. Le Christ n'a subi aucune servitude corporelle, n'est ni mort, ni ressuscité du tombeau, sauf d'une manière putative.

Tous les cathares condamnent Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, les Pères de la Bible ainsi que Jean-Baptiste, comme ennemis de Dieu et ministres du diable, lequel est l'auteur de l'Ancien Testament. Néanmoins, ils acceptent Job, le Psautier, les Sapientiaux, les prophètes, comme on le voit dans le *Traité cathare*, combattu par le *Contra Manicheos* du Vaudois converti Durand de Huesca. Condamner ou répudier ne signifie point ignorer. En fait, les cathares possèdent une science scripturaire complète. La Bible entière est leur livre de chevet, avec une prédilection pour l'Évangile de Jean. Authentiquement orthodoxes, leurs citations révèlent, par leur contexte, une interprétation souvent erronée, axée sur leurs opinions particulières, au point que Durand de Huesca traite ces dualistes de *perversores scripturarum*.

Pour eux, ce monde n'aura pas de fin et le Jugement futur, ayant déjà eu lieu, ne se renouvellera pas. L'enfer est en ce monde, non ailleurs. Telles sont les opinions générales des cathares de 1200 à 1230, avant le schisme de Jean de Lugio chez les Albanenses.

Sans commenter la doctrine de cet hérésiarque exprimée dans le *Livre des deux principes*, il faut cependant noter ses idées strictement personnelles sur la création. « Créer, c'est ajouter à du préexistant à partir d'une matière *preiacente* et non produite *ex nihilo* », et, dit Sacconi, selon trois modes : « de bien en mieux, de mal en bien, de mal en pis ». Dans le *Livre des deux principes*, le disciple de Jean de Lugio explique : Dieu ajoute, d'abord, quelque chose aux essences de ceux qui étaient très bons pour les disposer à favoriser le salut des pécheurs – tel est le cas de Jésus-Christ – ; en second lieu, Dieu ajoute aux essences de ceux qui étaient mauvais pour les amener aux bonnes œuvres – c'est le cas d'Israël – ; enfin, Dieu tolère le mal, finalement confondu à l'avantage de sa gloire. En dehors de toutes les singularités qui séparent Jean de Lugio de son maître Belesmanza de Vérone, et que décrit Sacconi, le refus du libre arbitre est significatif. « Dès l'origine, Dieu a sciemment créé ses anges dans une telle imperfection qu'ils n'ont pu, en

aucune façon, éviter le mal. » Sur sa négation du libre arbitre, l'hérétique greffe sa doctrine dualiste et conclut : « Le mal est imputable non à ce Dieu bon, saint, juste, mais à un principe mauvais. Il faut donc reconnaître deux dieux, l'un bon, l'autre pernicieux, *caput* et *causa* de tout mal. »

Influence des apocryphes

La dogmatique propre à la religion cathare s'appuie essentiellement sur la Bible, dont elle altère plus ou moins le sens, mais les apocryphes jouent aussi un grand rôle dans l'élaboration de la pensée dualiste. Tel est le cas de l'*Interrogatio Iohannis*, d'origine bogomile, qui fut surnommée le *secretum* des hérétiques de Concorezzo et que Nazaire, évêque de cette Église, avait rapportée en 1190 de Bulgarie, où il était allé s'informer de la doctrine. Les dualistes lui empruntent le mythe, déjà cité, de la révolte orgueilleuse de Satan, qui occupe seulement la troisième place après Dieu et Jésus-Christ dans la hiérarchie céleste et qui, chassé du paradis avec tous ses complices, exilé et suppliant, obtient de Dieu le droit et la puissance d'organiser le chaos. Ce mythe, à l'origine peu connu en Languedoc, permet aux dualistes de Concorezzo de justifier l'orientation modérée de leur croyance et de faire de Satan un démiurge. Il couvre en outre leur docétisme, où apparaît aussi l'influence de l'*Ascension d'Isaïe*, apocryphe du I^{er} siècle que Durand de Huesca déclare avoir vu et lu en 1223-1224 en pays albigeois, où les hérésiarques le lisent clandestinement à leurs adeptes.

Les deux apocryphes transmettent à tous les dualistes les données de leur docétisme. Dieu envoie son ange nommé Marie. D'un commun accord, les deux textes décrivent la descente de Jésus depuis le septième ciel jusqu'au firmament, puis diffèrent sur sa naissance virginale. D'une part (dans l'*Ascension d'Isaïe*), Isaïe voit au firmament une femme, Marie, qui, fiancée à Joseph, est enceinte, et auprès de qui surgit soudain un petit enfant. Pour ceux de l'ordre de Bulgarie, qui s'inspirent de l'*Interrogatio Iohannis* et attribuent à Marie une véritable maternité, Jésus arrive au firmament, traverse le corps de Marie, entre par l'oreille et en ressort. Ces mythes se répandent à Concorezzo, plus tard en Languedoc, où l'apocryphe a été retrouvé au XVII^e siècle dans un manuscrit de l'Inquisition de Carcassonne et retranscrit par Doat. Euthyme de Zigabène connaissait le thème bogomile, mais soulignait que Jésus était entré par l'oreille droite, d'où il était ressorti. Nulle part, il n'est écrit « qu'il est ressorti par l'autre », comme le prétendent certains historiens.

D'ouest en est, malgré ses divers ordres et les modalités de leurs variantes, la doctrine cathare, unie et cohérente, fait front face au monothéisme chrétien.

Liturgie, hiérarchie, morale

D'un commun accord et à l'exemple des hérésiarques antérieurs, les cathares contestent la valeur des sacrements : le baptême d'eau, sans valeur, donné même aux enfants ; l'eucharistie, dépourvue de présence christique. Mais, quotidiennement, ils fractionnent le pain, qu'ils bénissent et distribuent aux assistants. Toutefois, les Albanenses refusent de bénir cet élément matériel. Tous condamnent le mariage, la procréation issue de la matière mauvaise qui, en proliférant, perpétue le mal. Ils accordent un certain crédit à la pénitence, qu'ils font d'ailleurs, selon Sacconi, sans repentance – ce que dément le rituel –, sans aveu particulier des fautes, ni satisfaction et, de ce fait, pour l'inquisiteur, sans grand effet. Ils pratiquent surtout le « service », ou *apparellamentum*, aveu mensuel des fautes vénielles, confession générale des parfaits. En présence de l'officiant, qui tient le livre des Évangiles devant sa poitrine, l'un d'entre eux, au nom de tous inclinés à terre, prie en ces termes : « Nous venons, devant Dieu et devant vous, confesser nos fautes, parce que nous avons beaucoup péché en parole, en acte et en pensée... » La contrition leur est inconnue, prétend l'hérésologue, et ils n'implorent jamais le secours des anges, le patronage de la Vierge ou des saints et ne se signent point. D'autre part, ils observent le jeûne, l'abstinence, font trois carêmes par an, proscrirent le serment, l'homicide.

Le seul sacrement valable est le *consolamentum*, fixé par un rituel et qui, à travers l'espace et le temps, n'a subi aucune altération. C'est le baptême de l'Esprit, que le postulant reçoit par une double imposition des mains et de l'Évangile, après un temps d'ascèse, critère de sa vocation, et avec le consentement de la communauté. Cérémonie liturgique, le baptême cathare permet aux fidèles de gravir les degrés de la hiérarchie : il est aussi le sacrement de l'ordre.

L'Église cathare se compose d'abord, au plus bas échelon, de sympathisants, dans le milieu desquels se recrutent les vrais adeptes, c'est-à-dire les croyants. D'après les normes du rituel, ceux-ci ne sont acceptés qu'après les épreuves probatoires et le consensus des profès ou *ordines*. Au début, on leur livrait en premier le *Pater*, au cours d'une cérémonie liturgique. Généralement, ces croyants, joints aux sympathisants, se groupent en communautés religieuses et constituent l'auditoire naturel des prédicants. Ils ne sont soumis à aucune règle de vie. De leurs rangs surgiront, en temps d'épreuves, les guides (*ductores*) et les envoyés ou messagers (*nuncii*) des hérésiarques persécutés.

Les plus résolus d'entre eux s'engagent ensuite dans la voie qui mène au rang des « parfaits » et sollicitent le baptême. Ils s'y préparent pendant un an, s'astreignent à des périodes de jeûne et ne sont admis à recevoir le *consolamentum* que sur un nouvel avis et avec l'approbation des *ordines* : ce sont, en quelque sorte, des catéchumènes. L'élu n'est accepté qu'avec le consentement de la communauté, et tout candidat marié doit, auparavant, briser le lien du mariage avec l'assentiment de son conjoint.

Au jour fixé, en présence de l'assemblée, l'évêque lui remet le livre des Évangiles, qu'il garde en main au début de la cérémonie. Le prélat l'interroge d'abord sur sa volonté de recevoir le baptême spirituel de Jésus-Christ et le pardon de ses péchés, grâce aux prières des « bons chrétiens », avec l'imposition des mains, et de le conserver toute la vie avec chasteté et humilité. À la suite de sa réponse affirmative, l'officiant l'instruit de la doctrine et de ses devoirs : chasteté, vérité, humilité, obéissance ; engagement de ne commettre ni homicide, ni adultère, ni vol, ni serment ; de pratiquer l'abstinence, sans jamais consommer de viande, lait, œufs, fromage, chair d'oiseau, reptile..., graisse animale ; de supporter la faim, la soif, les scandales, les persécutions et même la mort pour l'amour de Dieu et pour être sauvé ; de demeurer soumis à Dieu, à l'Église et constant dans ses promesses. L'élu devra toute sa vie garder avec pureté de cœur et d'esprit le « don » reçu de Dieu par ce baptême, complément du précédent, qu'il tiendra pour insuffisant à son salut, sans pour autant le mépriser, ni mésestimer son premier christianisme.

À l'issue du sermon, le postulant remet le Livre au prélat, qui s'assure une seconde fois de son désir de recevoir « ce saint baptême de Jésus-Christ » et de tenir ses engagements. Après lui avoir accordé le pardon de ses fautes, l'évêque seul pose l'Évangile sur la tête de l'impétrant et tous les *ordines* présents imposent la main droite sur sa tête ou sur son épaule. L'officiant qui tient le Livre entonne *In nomine Patris*, récite sept fois le *Pater* et lit l'Évangile de Jean, le tout alterné de nombreux *Adoramus*. Le « nouveau chrétien » baise le Livre, fait trois révérences, en remerciant l'officiant pour la cérémonie. L'assemblée des parfaits reçoit ensuite le « service » ou *apparelhamentum*, confession générale et, d'après le rituel provençal, ceux-ci se donnent le baiser de paix.

À l'origine, selon le chroniqueur Pierre des Vaux-de-Cernay, le parfait était revêtu par ses confrères d'un habit noir, qu'il portait encore au début de la guerre albigeoise. De là vient l'appellation d'« hérétique revêtu » (*indutus*). Mais avec les hostilités, et surtout à l'heure des persécutions, à partir de 1233, l'usage s'établit, par prudence, de substituer au vêtement noir un simple cordon, fil de lin ou de laine, que le parfait mettait sur la chemise et dont l'usage s'atténua par la suite.

L'efficacité du *consolamentum* – qu'il soit baptême ou ordination – est de remettre les fautes, de donner le Saint-Esprit, mais à condition que l'officiant ne soit pas en état de péché mortel. Les Albanenses n'accordent aucune valeur à l'action des mains, qui sont de création diabolique : seule à leurs yeux opère l'oraison, alors que, pour tous, les deux sont requises. Quand un consolé commet un péché mortel ou charnel, il doit le confesser et

recevoir secrètement de son prélat, assisté d'un acolyte, une nouvelle imposition des mains.

Membres de l'ordre (*ordines*), astreints à la chasteté, tenus à de fréquentes oraisons quotidiennes, les parfaits et parfaites (*boni christiani*), chrétiens ou « bons hommes » – ainsi désignés en Albigeois – et chrétiennes, entourent les ministres. Faute de clercs supérieurs, ils peuvent prêcher aux fidèles, qui les vénèrent en s'inclinant ou fléchissant le genou (*melioramentum*), et leur conférer le *consolamentum*. Parmi eux sont choisis les diacres, qui, en l'absence de plus hauts dignitaires, dirigent les hommes et femmes de chaque communauté tenus de leur obéir, tiennent un hospice ou maison d'accueil pour les frères étrangers de passage. Ils doivent une fois par mois entendre la confession des péchés véniels de leurs fidèles, donner l'absolution en imposant trois jours de jeûne ou cent genuflexions. En idiome local, c'est *caregare servicium*, c'est-à-dire « charger le service ». Les rituels latin et provençal nomment *Ancia*, *Ancianus*, le parfait chargé de cette fonction. Parfois, les diacres sont assistés de sous-diacres et, le cas échéant, de femmes veuves d'au moins soixante ans, précise Moneta de Crémone. Dans chaque bourgade où vivent des cathares, les diacres assistent les prélats et leurs coadjuteurs comme auxiliaires personnels.

À la tête du diocèse sont les évêques et leurs deux fils majeur et mineur, tous ordonnés selon le rite du *consolamentum*. En Languedoc, à la mort de l'évêque, écrit Sacconi vers 1250, le fils mineur ordonnait à l'épiscopat le fils majeur qui, à son tour, ordonnait le fils mineur au grade de majeur. L'assemblée des dignitaires et des parfaits élisait ensuite un nouveau fils mineur, que l'évêque ordonnait. Le choix électoral, on le voit, est à la base du système hiérarchique, et l'usage en est resté. L'ordination de l'évêque a varié en Italie, où il semblait incongru que le fils instituât le père. Dès lors, avant sa mort, l'évêque ordonnait le fils majeur à l'épiscopat ; si celui-ci mourait, le fils mineur était, le même jour, fait fils majeur et évêque. Ainsi, en Lombardie, l'Église des Albanenses a deux évêques, mais le second s'intitule « fils majeur et ordonné (*ordinatus*) évêque » ; c'est notamment le cas de Jean de Lugio ou de Desiderius à Concorezzo.

En la période florissante du catharisme et, malgré la croisade, jusqu'après l'établissement de l'Inquisition (1233) et la chute de Montségur (1244), qui désorganisent les Églises cathares, la mission principale de l'évêque est d'assumer la direction de son diocèse. Il dirige les cérémonies du *consolamentum* et, seul, impose le Livre ; il préside à la fraction du pain, qu'il bénit, et il entonne l'oraison. Il visite les conventicules et les confirme dans leurs croyances, souvent accompagné dans ses déplacements par ses deux auxiliaires : les fils majeur et mineur, qui, au besoin, le suppléent dans toutes ces fonctions. Avec l'exode des évêques et de leurs fils, ou avec leur disparition, les diacres et sous-diacres remplissent en Languedoc ces ministères, auxquels, au besoin, remédient finalement les simples parfaits, comme on le voit en Ariège au début du XIV^e siècle. Plus que tous, l'évêque et ses coadjuteurs doivent rester vigilants, car tout péché mortel invalide leur *consolamentum*, entraîne leur perte et celle de tous ceux qu'ils ont consolés. Ainsi s'explique en Lombardie le fréquent déplacement des prélats qui, ayant péché, vont en Bulgarie ou en Drugonthie recevoir un nouveau *consolamentum* de leur ordre.

Fondement de l'Église cathare, le baptême de l'Esprit assure, en effet, le salut à quiconque le reçoit, au point que, vu les exigences d'ascèse qu'il implique, beaucoup attendent leur dernier moment pour le demander. Dans la pratique, l'usage s'instaure dès lors d'un rite plus succinct, que décrit le rituel provençal : le *consolamentum* des mourants. Au lieu de livrer le *Pater* au postulant en une première cérémonie, l'habitude s'établit aussi de ne le lui octroyer qu'une fois consolé. Tout parfait étant tenu de prier Dieu avant de boire ou de manger, il risquait de mourir de faim s'il ignorait l'oraison, ou tout au moins sa clause cathare : « À toi appartient le règne, la force et la gloire pour les siècles. Amen. »

Être sauvé est la grande préoccupation des adeptes. L'obligation de l'engagement oral suppose un état conscient et lucide au moment du *consolamentum* : le mourant risque

aussi de ne plus pouvoir prononcer le *Pater*. Pour s'assurer le salut, le croyant promet – même s'il guérit – d'entrer dans la secte par un « pacte », la *covenesa* (*covenensa*) qui le lie, dans un engagement réciproque, au parfait chargé d'accomplir le rite en son nom, s'il est agonisant. C'est le cas de Guillaume Medici de Mirepoix en 1235 ; de Bernard Coste à Sorrèze en 1238 ; celui des défenseurs de Montségur et des dames qui partagent leur héroïsme en 1244. Le pacte offre au croyant la garantie d'une « bonne fin », souhait qu'il exprime chaque fois que, en présence d'un parfait ou « bon homme », il le salue suivant le rite du *melioramentum*.

Cette « bonne fin », il se l'assure personnellement en pratiquant l'*endura*, ou jeûne prolongé entraînant la mort. Réduit au pain et à l'eau, le consolé expire avant de faillir à son engagement. D'après Sacconi, la pratique était, semble-t-il, en usage en Italie au milieu du XIII^e siècle. Rare en pays toulousain, elle y paraît tardivement, vers 1274, en la personne de dame Fays de Palajac (Tarn). Au XIV^e siècle, elle devient avec Pierre Autier plus fréquente en Ariège (env. 1305-1310), où l'entourage du moribond en prend parfois l'initiative et, malgré lui, le prive de nourriture.

Décadence du catharisme

Le catharisme du XIV^e siècle, on l'a déjà vu à certains indices, n'est plus celui, dynamique et vigoureux, du XII^e siècle et de la première moitié du XIII^e. Il est à ce point dégénéré qu'il en a perdu toute qualification. En Languedoc, l'armée des croisés a pu descendre dans le Midi, ravager le pays, sans que la foi des croyants ait tant soit peu faibli : le glaive n'a pas alors vaincu l'esprit. Pendant toute cette période, de véritables liens de soutien et de réconfort se sont noués entre fidèles des villes et des campagnes, citadins et ruraux, bourgeois, *milites* et paysans. Que surviennent l'Inquisition (1233) et la chute de Montségur (1244), les dignitaires traqués, poursuivis, ne peuvent plus compter sur l'appui des petits seigneurs qui les accueillent dans leurs châteaux. Cachés dans les bois, à l'abri de cabanes provisoires, les survivants n'entrevoient plus de solution que l'exil, aux dépens de leurs fidèles privés de leur enseignement.

Depuis la mort de Raymond VII, comte de Toulouse (1249), suivie vingt ans après par celle de son gendre et successeur Alphonse de Poitiers (1271), les conditions politiques ont totalement changé : le pays a été intégré au royaume de France, la noblesse s'est ralliée à l'Église et à la royauté. Malgré les soulèvements des populations contre les inquisiteurs à Toulouse, Narbonne (1235), Avignon, Carcassonne, Albi et ailleurs, les Églises, désarticulées, ne peuvent plus se reconstituer. Seul subsiste, au-delà des Monts, l'évêché de Toulouse, transféré en Lombardie, à Vérone, et que dirigent successivement Vivien († 1270/1271), puis Bernard Oliba. L'exode déjà commencé s'accroît. Touchants de fidélité et de persévérance, les sympathisants vont en Lombardie s'instruire et recevoir le *consolamentum*, pour aider, une fois de retour, leurs coreligionnaires : ce sera le cas de Pierre Autier, au tournant du XIII^e et du XIV^e siècle. Mais, tout au long de la seconde moitié du XIII^e, les esprits ont perdu le contact régulier avec leurs maîtres à penser. Il suffit pour s'en convaincre d'explorer les registres d'inquisition et de constater à travers les aveux, malgré la permanence du rite, la dégénérescence progressive et flagrante de la doctrine cathare.

Il n'est pas rare d'entendre les croyants, n'ayant aucun respect pour l'eucharistie, dire : « Si le corps du Christ était aussi grand qu'une montagne, il y a longtemps qu'il aurait été mangé ». Ce propos est d'un marchand du diocèse de Rodez, Durand de Rouffiac de Olmeira (Aveyron), qui l'émet en 1263 et le réitère par la suite. Un paysan de la région de Montauban, Bernard de Soulac, formule le même raisonnement en 1270 et ajoute, par comparaison : « Une montagne grande comme le mont Pinhar. » D'autres complètent : « Si le corps du Christ reçu dans l'hostie était Dieu, il y a cent ans que Dieu aurait été absorbé. » Bernard de Soulac conclut : « L'hostie, c'est de la pâte cuite » (1276). Pour un enfant d'Esplas de Sérrou (Ariège), « elle ressemble à une tranche de rave ».

Durand de Rouffiac avoue à l'inquisiteur Ranulphe de Plassac en 1273 que « l'âme n'est rien d'autre que le sang dans le corps ». Il l'aurait même dit en plaisantant sur la place du marché, vers 1268. Peut-être tient-il cette idée d'un sermon sur la Bible, où Dieu interdit à Noë de consommer la chair avec « son âme », c'est-à-dire son sang, et renouvelle cet interdit à Moïse et à son peuple, car « l'âme de toute chair est son sang ». Vers 1300, en Ariège, Guillemette Benet d'Ornolac et Raimond d'Aire de Tignac soutiennent, de même, que l'âme humaine n'est rien d'autre que le sang qui vivifie le corps.

Beaucoup pensent que la germination n'est pas l'œuvre de Dieu, mais le résultat de la moisissure et de la pourriture du grain. Interrogés et craignant la censure, plusieurs s'en disculpent, tel Guillaume Orset de Lespinasse (Haute-Garonne), en 1274. Le bon sens populaire, on le voit, se joue parfois de l'habileté des inquisiteurs. Mais il cède souvent la place à des divagations. Un clerc, Arnaud de Montiret, nie l'éternité divine et affirme que Dieu ne procède pas de lui-même, mais de la farine de froment.

Un écho du drame cosmique, apprécié des dualistes absolus, résonne dans l'aveu d'un suspect toulousain emprisonné en 1275 : « Deux dieux se sont combattus l'un l'autre dans le ciel et le sang a rejailli sur les murs de la cité. » Les sermons d'un cathare ariégeois laissent entendre que les fidèles de Montailhou croient toujours à l'existence de sept cieus, d'après l'*Ascension d'Isaïe*, dont les entretient le pâtre Bélibaste. Le drame céleste est causé par l'ascension de Lucifer au paradis, en l'absence de Dieu, pour y séduire les anges, mythe qui, on l'a vu, est familier des Albanenses vers la fin du XII^e siècle. Un siècle plus tard, le parfait Pierre Autier le rappelle à ses ouailles de l'Ariège et glose ensuite sur le *Livre de l'Agneau* (Apoc. IV, 1, *sqq.*), que personne ne pouvait soulever. Une inscription au premier folio « prédisait la mort à celui qui y parviendrait : le Fils de Dieu survint, souleva le Livre et souffrit mort et passion pour sauver les brebis d'Israël qui avaient péri ».

À côté de ces mixtures de Bible et d'apocryphes, tout un monde d'idées disparates vient se greffer sur l'authentique pensée cathare. Au fur et à mesure que les chefs disparaissent ou se raréfient, la population, privée de guides, s'adonne à de pittoresques élucubrations. Limosus Nigri ne s'efforce-t-il pas (1320/25) d'élaborer toute une cosmogonie ? « Dieu créateur de toutes choses a d'abord créé les archanges, fils de Dieu. Il leur a accordé une telle puissance qu'ils ont à leur tour créé les anges, moindres qu'eux en valeur et en force. Tous ces êtres sont appelés anges et Vierge Marie. Ceux-ci ont fondé l'abstinence et la chasteté, qui sont supérieures au soleil et à la lune. Les mictions du soleil et de la lune ont, en s'agglutinant, formé la terre. De ce limon putride, Adam et Ève ont été créés par la force du soleil et de la lune, non par Dieu qui est au-dessus de tout péché. Ainsi le soleil, la lune et tous les êtres inférieurs sont faits de corruption... » De telles conceptions dépassent de beaucoup l'hérésie cathare et sont le fruit de tout un amalgame d'idées saugrenues, hétéroclites, qui sont venues d'horizons divers et qui ne répondent plus à un système doctrinal nettement défini. Le catharisme authentique est bien mort, remplacé par une hérésie abâtardie.

À l'origine, nantis d'une dogmatique éprouvée, d'une Église hiérarchisée du sommet à la base, croyants groupés autour de parfaits et d'évêques, les cathares constituent, malgré des divergences, un corps autonome, dangereux pour le monothéisme chrétien. Dès la fin du XII^e siècle, Rome réagit avec l'appui de l'Empire en Italie : condamnation à Vérone (1184), par Frédéric Barberousse et Lucius III ; sanctions canoniques prononcées en Languedoc comme en Lombardie ; envois de commissions apostoliques ; efforts de dissuasion. Tout cela aboutit en Languedoc à l'entreprise de la croisade albigeoise, qui, victorieuse par les armes, recouvre en fait un échec religieux. Pour triompher des cathares, Rome crée l'Inquisition, avec l'aide des frères prêcheurs et mineurs (1233).

En Europe, les Églises franco-italiennes, de caractère un peu différent, connaissent un sort à peu près semblable. Dès les débuts, en marge des agitations politiques, la paisible unité des communautés languedociennes, qui ne se démentira pas, s'oppose à la division et au schisme des Églises lombardes, qui sont mêlées en outre aux factions et que soutiennent les gibelins, hostiles à l'Église. Les vicissitudes et les affres de la persécution

n'épargnent aucune d'entre elles. Le sort des premières, actives et florissantes, rapidement mutilées, rendues exsangues, enfin détruites, est réglé en moins de cent ans ; les autres mettront presque deux siècles à s'éteindre.

En l'état actuel de la documentation, on ne peut préciser les rapports entre le dualisme des cathares et la gnose. Des esprits aventureux proposent des explications hasardeuses qui ont déjà reçu leur démenti : les cathares ne sont pas des moines basilien, encore moins des origénistes ; quoi qu'en pense René Nelli, ils n'ont absolument rien d'ontologique et, en ce sens, ne dépendent pas de saint Augustin. Leur *nihil* est un néant de valeur, non un néant d'être. Loin d'être un « phénomène », le mouvement cathare est autre chose que l'expression d'une lutte des classes. Il est l'aboutissement de tous les élans religieux qui, du XI^e au XIII^e siècle, naissent dans les milieux les plus divers et qui trahissent un besoin impérieux de réforme spirituelle, de cette réforme que Rome ne parvient pas à leur donner.

La question est double. D'une part, mécontents des carences ecclésiastiques, les cathares s'organisent en une Église autonome, fondée sur une règle de justice et de vérité, apte à réaliser l'idéal de la primitive Église. D'autre part, ces *boni christiani*, angoissés par l'idée du salut et le problème du mal, tentent d'y apporter une solution. Solution boiteuse d'ailleurs, car, sous l'influence de données orientales, ils adoptent un dualisme qui les éloigne de l'authentique vérité chrétienne, fondée sur la Révélation. Les foudres de Rome auront tôt fait de l'anéantir.